

OBSÈQUES



Les clans ESSABOK et EBA A, les familles NGOMO ANGOUE et MBOULOU BIKORO ont la profonde douleur d'annoncer aux parents amis et connaissances le décès survenu le 07 Mai 2019 à Bolossoville de leur fille, mère et tante, Mme **EYANG NGOMO Martine** plus connue sous le pseudonyme **LA TOMATE**.

Le programme des obsèques est le suivant:

- Jeudi 23 Mai sortie du corps de Gabosep Oyem, exposition et veillée à Bolossoville.
- Vendredi 24 Mai, inhumation au cimetière familial. **15202**

PENSÉE PIEUSE



18 février - 18 mai 2019

3 mois déjà que tu nous quittais brutalement; **Gaga, Ma Gaëlle**, ta famille «MUPA» ne t'oubliera jamais. **15228**

REMERCIEMENTS



La Famille de feu ENGOHANG OBAME Ignace, Les enfants NDONG ENGOHANG, Bie ENGOHANG, KOUDOU ENGOHANG, BIKASSO ENGOHANG, BIANG ENGOHANG. Très touchés par les marques de soutien multiforme, suite au décès de leur épouse, mère, grand-mère, et arrière-grand-mère **MENGUE ME DONG Pauline**, survenu le 23-04-

2019, vous adressent leurs sincères remerciements et vous prient de trouver ici, l'expression de leur profonde gratitude. NB : La levée de terre aura lieu le 26-07-2019 à Cocobeach. **15207**



Très sensibles aux marques de sympathie et au soutien multiforme lors du décès de leur fille, soeur, mère et petite-fille **DIBENGA Andréa Pamela**, les familles LOUEMBET André, PEMBA MOUGUIAMA Philomène, MASSOULOPOU Martine et MOUNDANGA Robert remercient sincèrement les parents, amis et connaissances et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude. **15211**



La famille de feu **Denis OKALA**, réconfortée par les nombreuses marques d'affection dont elle a été l'objet lors du décès et des obsèques de leur fille, sœur, mère tante et grand-mère, **Sylvie LENGOUA OKALA**, prie les parents amis et connaissances de Libreville, Franceville, Okondja et d'ailleurs, de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude. **15213**

ANNIVERSAIRES DÉCÈS



Jules LEGNONGO LOTUNGA, 19 mai 2008/19 mai 2019. 11 longues années que tu nous as quittés, rejoignant dans l'au-delà ta mère **Antoinette SAMAGA**, décédée le 09 février 2008. En ce jour de mémoire, 11 longues années n'ont pas suffi à effacer le souvenir de deux êtres qui ont tout donné aux leurs. En retour, trouvez, à travers ces quelques mots, l'expression la plus farouche de notre infini Amour. **15179**

Annonces légales et petites annonces
Avis et communiqués



18 mai 2018 - 18 mai 2019
Cela fait 1 an que tu as été arrachée à l'affection des siens. **Tantine Charlotte**, la Soeur, la douleur est immense dans nos coeurs. En ce jour de triste anniversaire, une messe pour le repos de ton âme sera dite en l'église Saint-Joseph de Lalala à 18h, ce samedi 18 mai 2019. Repos éternel. **15180**



18 Mai 2007 - 18 Mai 2019
12 ans déjà qu'un baobab est tombé, retourné à la poussière et laissant des souvenirs inoubliables. A Dieu soit la gloire pour l'être Merveilleux qu'il nous a donné et qui injustement nous a été repris. Dieu veille sur nous depuis son départ et en ce jour qui nous a marqué à jamais, nous pensons à un sourire paternel irremplaçable. **Jean MAVH** paix à ton âme. **15204**



Papa «N.H.F.», 16 ans que tu nous as brutalement quitté, ton absence est incommensurable. Tes fils et tes petits-enfants ne t'oublieront jamais. Joël, Sylvain, Ulrich, Hervé, Eric, Gérard; Pamela. Repose en paix **P10128**



Armand, 20 Mai 2008 - 20 Mai 2019, cela fait onze (11) ans que tu nous a quitté. En cette date de triste anniversaire décès, une messe sera célébrée le **lundi 20 Mai 2019 à l'église Saint Louis Marie Grignon de Montfort (Bas de gué-gué) à 18h00**. Nous ne t'oublierons jamais. Ta famille. **15190**



18 Mai 2014 - 18 mai 2019
Amanda Jaquine ONA ONA. 5 ans que tu nous as quittés. La douleur et l'émotion suscitées par ton départ sont encore vivaces dans nos coeurs. Des messes seront dites en ta mémoire le dimanche 19 Mai à Sacré Coeur de Bitam à 10h et le mardi 21 Mai à Saint-André de LBV à 18h30. Ta famille. **15210**



Ton départ a ouvert des plaies qui ne seront jamais cicatrisées par le temps. Cependant, la chaleur de ton souvenir apaise notre douleur et garantit l'éternité de l'amour que nous te portons. En cette 9ème année auprès de notre Père Tout Puissant, c'est avec le cœur tant serré que réjoui que nous rendons grâce pour l'homme que tu fus un être exceptionnel. A présent, tu es intemporel...
Ton épouse, tes enfants et petits enfants. **15222**



19/05/2016 - 19/05/2019, 3 ans déjà !
MERCI POUR TOUT CE QUE TU AS ETE DANS NOS VIES, ET QUE LE SEIGNEUR SOIT TOUJOURS GLORIFIE POUR T'AVOIR ACCUEILLI EN SON SEIN. TON SOUVENIR RESTE VIVACE DANS NOS COEURS!
TA FAMILLE. **15225**



18 mai 2013 - 18 mai 2019
KAWAYE Irène, oh! que le temps passe vite ! Aujourd'hui, nous réalisons que tu es irremplaçable, tu étais une bénédiction. Dieu a donné, Dieu a repris que son nom soit béni. Tu restes à jamais dans nos coeurs. Ta famille. **15235**

COMMUNIQUÉS

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) informe le public et les administrations qu'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et un Cadre de Planification des Populations Locales (CPPL), relatifs au projet d'accès aux services de base en milieu rural et renforcement de capacités (PASBRC) ont été déposés auprès de ses services par **le Ministère de l'Eau, de l'Energie, de la Valorisation et de l'Industrialisation des Ressources minières**.

La DGEPN précise que, ces documents avaient déjà fait l'objet d'une publication, le jeudi 09 octobre 2014. La restructuration du projet a nécessité l'actualisation desdits documents afin de les adapter aux nouvelles activités d'extension des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau potable.

Conformément aux dispositions de **l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005**, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ces documents sont consultables pour information dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au **5ème étage** de l'immeuble abritant les services du Ministère des Forêts et de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et au Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE sis au pont de Gué-Gué, impasse André MBA OB AME, villa n°117 pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le rendu de la décision par l'administration. **15158**

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public et les administrations qu'une étude de Plan Succinct de Réinstallation Involontaire des Populations relatif aux travaux de pavage et d'assainissement des voiries prioritaires du « **Projet de Développement des Infrastructures Locales-phase 2 (PDIL 2)** » dans les communes de Makokou et Koula-Moutou a été déposée auprès de ses services par la Commission Nationale des TIPPEE.

Conformément aux dispositions de **l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005**, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis pendant dix jours (10) à partir de la date de parution du présent communiqué:

- dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sis au **5ème étage** de l'immeuble abritant les services du Ministère des Forêts et de l'Environnement chargé du Plan Climat;
- au Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE sis au Pont de Gué-Gué, impasse ANDRE MBA OBAME, Villa N°117;
- dans les Mairies Centrales et d'Arrondissement des communes concernées.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le rendu de la décision par l'Administration. **15159**

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

Le Ministère du Commerce des Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries porte à la connaissance des Opérateurs économiques, Importateurs et Exportateurs actifs en République Gabonaise que, conformément aux dispositions du **Règlement n°002/CEMAC/UEMAC/CM du 29 avril 2000**, portant Harmonisation de la Réglementation des Changes dans les Etats de la CEMAC en ses articles 21 et 22, et au Décret n°772 modifiant le Décret n°766, portant Réglementation du Commerce Extérieur en République gabonaise en son article 2, toute importation ou exportation doit au préalable faire l'objet d'une **Déclaration auprès des services internes compétents**. En outre, l'importation de marchandises, soumises à restriction, notamment le Sel alimentaire, les Sachets plastiques non biodégradables, et les Substances appauvrissant la couche d'Ozone (SAO), doit aussi faire l'objet d'une Autorisation spéciale, en application de la Réglementation en vigueur.

Tout contrevenant à ces dispositions légales s'expose aux sanctions prévues dans l'annexe 3 du **Règlement n°002/CEMAC/UEMAC/MC du 29 avril 2000**. **15234**